

Nombre de membres en exercice : 70
Nombre de membres présents : 45
Nombre de suffrages exprimés : 51
Votes pour : 51
Abstentions : 0
Date de convocation 04/04/2024

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS DU SAINTOIS

Approbation du compte de gestion 2023 du budget OM
SEANCE DU 11 avril 2024

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de M. Jérôme KLEIN, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que toutes les opérations sont régulières

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

- Demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger :

Pour expédition conforme

Fait et délibéré à Vaudigny, le 11 avril 2024

Le président de la Communauté de Communes du
PAYS DU SAINTOIS

Jérôme KLEIN



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS DU SAINTOIS

Approbation du compte de gestion 2023 du budget Général
SEANCE DU 11 avril 2024

Nombre de membres en exercice : 70
Nombre de membres présents : 45
Nombre de suffrages exprimés : 51
Votes pour : 51
Abstentions : 0
Date de convocation : 04/04/2024

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de M. Jérôme KLEIN, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que toutes les opérations sont régulières

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- Demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger :

Pour expédition conforme

Fait et délibéré à Vaudigny, le 11 avril 2024

Le président de la Communauté de Communes du
PAYS DU SAINTOIS
Jérôme KLEIN



(Handwritten signature)

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle
ARRONDISSEMENT
Nancy
CANTON
Meine-au-Santois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU SANTOIS
Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le onze avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, convoqué le 04/04/2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison des Animations de Vaudigny, sous la présidence de M. Jérôme KLEIN, Président.

Afférents au conseil communautaire	70
Procurations	6
Votants	51

Date de la convocation
04/04/2024

Date d'affichage
25/04/2024

Objet de la délibération :
BUDGET PRIMITIF
GENERAL 2024

PRÉSENTS : M. VOINOT Etienne ; M. LEGENDRE Jean-Baptiste (suppléant) ; M. LEMOINE Dominique ; M. BOULANGER Jean-Marc ; M. CHIARAVALLI Bruno ; M. ROBERT Jean-Paul ; M. THOUVENIN Ludovic ; Mme HAYE Bénédicte ; M. DEPRUGNEY Eric ; M. PIERRAT Eric ; Mme THIRION Barbara ; M. KLEIN Jérôme ; M. VALLANCE Pierre ; Mme SCHLACHTER Marie Madeleine ; M. PY François ; M. MARLIER Jean-Marie M. SCHROTZENBERGER Vincent ; M. GIFFARD Patrice (suppléant) ; Mme PERNOT-TREVILLOT Geneviève ; M. MOREAU Francis (suppléant) ; M. BERGE Olivier ; M. BARBEZANT Maurice ; Mme MARTIN Patricia ; M. DAVILLER Sébastien ; M. HENRION Michel ; M. GODFROY Gilbert ; M. MANGIN Jacques ; M. BRUNNER Gauthier ; M. TROTOT Francis ; Mme BRETON Clara ; M. GODEY Alain ; M. NICOLAS Thierry ; Mme DAMIEN Viviane ; M. LECLERC Augustin ; M. MAHUT Loïc ; M. STOLL Vincent ; M. TOUSSAINT NOVIANT François ; M. COLIN Stéphane ; Mme SCHUBNEL Catherine ; M. MUNGER Georges ; M. GASS Patrick ; M. LAMBINET Didier ; Mme SIRON Marie-France ; M. HURIET Dominique ; M. FRANCOIS Marc et M. ZIMMER Alexandre.

ABSENTS : Mme BELLOT Nicole ; M. TIMON Yann ; M. WEBER Alain ; M. MARTIN Michaël ; M. SAINT MIHIEL Mathieu ; M. DUBREUCQ Jean-Loup ; M. PARGON Nicolas ; M. BERY Daniel ; M. DE MITRY Jean-Hyacinthe ; Mme BRUSSEAUX Bénédicte ; M. SALGUEIRO Victor ; M. XEMAY François ; Mme CLEMENT Stéphanie ; Mme THOMAS Bernadette ; M. PEREAUX Rémi et Mme LANOIS Coralie.

EXCUSES : Mme MEYER Brigitte ; M. THOMASSIN Jean-Philippe ; Mme GRILLET Mireille ; M. FAYS Xavier ; M. PERROTEZ Eric ; M. JEANDEL Mathieu ; M. PEIGNIER Bernard ; M. CHESINI Romuald ; Mme CLAUDE Dominique ; M. GRAEFFLY Patrick et M. MOUGENOT Alain.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, M. Stéphane COLIN a été élu secrétaire.

Après une présentation du budget primitif général 2024 par le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité le budget primitif suivant :

Budget général

Fonctionnement :

Dépenses : 3 755 556,03 €

Recettes : 3 391 251,00 €

Résultat de l'exercice : - 364 305,03 €

Excédent reporté : + 406 363,50 €

Budget excédentaire de : + 42 058,47 €

Investissement :

Dépenses : 1 023 816,00 €

Recettes : 935 967,03 €

Résultat excédentaire : - 87 848,97 €

Excédent reporté : + 117 992,97 €

Solde RAR : - 30 144 €

Déficit clôture : 0 €

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture

le 25/04/2024

Et Publication ou Notification
Le 25/04/2024



Fait et délibéré à Vaudigny
Le président de la Communauté de Communes
du
PAYS DU SAINTOIS

Jérôme KLEIN,



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle
ARRONDISSEMENT
Nancy
CANTON
Meine-au-Santois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU SANTOIS
Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le onze avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, convoqué le 04/04/2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison des Animations de Vaudigny, sous la présidence de M. Jérôme KLEIN, Président.

Afférents au conseil communautaire	70
Procurations	6
Votants	51

Date de la convocation
04/04/2024

Date d'affichage
25/04/2024

Objet de la délibération :
Délibération d'ordre
budgétaire CA budget Général
2023

PRÉSENTS : M. VOINOT Etienne ; M. LEGENDRE Jean-Baptiste (suppléant) ; M. LEMOINE Dominique ; M. BOULANGER Jean-Marc ; M. CHIARAVALLI Bruno ; M. ROBERT Jean-Paul ; M. THOUVENIN Ludovic ; Mme HAYE Bénédicte ; M. DEPRUGNEY Eric ; M. PIERRAT Eric ; Mme THIRION Barbara ; M. KLEIN Jérôme ; M. VALLANCE Pierre ; Mme SCHLACHTER Marie Madeleine ; M. PY François ; M. MARLIER Jean-Marie M. SCHROTZENBERGER Vincent ; M. GIFFARD Patrice (suppléant) ; Mme PERNOT-TREVILLOT Geneviève ; M. MOREAU Francis (suppléant) ; M. BERGE Olivier ; M. BARBEZANT Maurice ; Mme MARTIN Patricia ; M. DAVILLER Sébastien ; M. HENRION Michel ; M. GODFROY Gilbert ; M. MANGIN Jacques ; M. BRUNNER Gauthier ; M. TROTOT Francis ; Mme BRETON Clara ; M. GODEY Alain ; M. NICOLAS Thierry ; Mme DAMIEN Viviane ; M. LECLERC Augustin ; M. MAHUT Lotc ; M. STOLL Vincent ; M. TOUSSAINT NOVIANT François ; M. COLIN Stéphane ; Mme SCHUBNEL Catherine ; M. MUNGER Georges ; M. GASS Patrick ; M. LAMBINET Didier ; Mme SIRON Marie-France ; M. HURJET Dominique ; M. FRANCOIS Marc et M. ZIMMER Alexandre.

ABSENTS : Mme BELLOT Nicole ; M. TIMON Yann ; M. WEBER Alain ; M. MARTIN Michaël ; M. SAINT MIHIEL Mathieu ; M. DUBREUCQ Jean-Loup ; M. PARGON Nicolas ; M. BERY Daniel ; M. DE MITRY Jean-Hyacinthe ; Mme BRUSSEAUX Bénédicte ; M. SALGUEIRO Victor ; M. XEMAY François ; Mme CLEMENT Stéphanie ; Mme THOMAS Bernadette ; M. PEREAUX Rémi et Mme LANOIS Coralie.

EXCUSES : Mme MEYER Brigitte ; M. THOMASSIN Jean-Philippe ; Mme GRILLET Mireille ; M. FAYS Xavier ; M. PERROTEZ Eric ; M. JEANDEL Mathieu ; M. PEIGNIER Bernard ; M. CHESINI Romuald ; Mme CLAUDE Dominique ; M. GRAEFFLY Patrick et M. MOUGENOT Alain.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, M. Stéphane COLIN a été élu secrétaire.

Le conseil communautaire réuni sous la Présidence de M. Jérôme KLEIN délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023, dressé par M. Dominique Lemoine, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 742 598,43
	Réalisé	787 928,35
	Reste à réaliser	178 444,00

Recettes	Prévu	1 742 598,43
	Réalisé	905 921,32
	Reste à réaliser	148 300,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu	327 7402, 13
	Réalisé	2 861 711,10
	Reste à réaliser	0

Recettes	Prévu	3 375 671,68
	Réalisé	2 861 711,10
	Reste à réaliser	0,00

Résultats de clôture de l'exercice

Investissement	117 992,97
Fonctionnement	406 347,91
Résultat global	524 340,88

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Le Président s'étant retiré lors du vote, le CA est voté à l'unanimité

Ont signé, au registre des délibérations :51 votants

Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale 5 place de la Carrière, C.O. n°20038, 54036 NANCY CEDEX, soit par voie électronique à partir du site de téléprocédure : <http://www.telerecours.fr>

Le compte-rendu du conseil communautaire du 14 mars 2024 est validé à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture

le 25/04/2024

Et Publication ou Notification

Le 25/04/2024



Fait et délibéré à Vaudigny
Le président de la Communauté de Communes
du
PAYS DU SAINTOIS

Jérôme KLEIN,



Département de Meurthe et Moselle CC du PAYS DU SAINTOIS	DELIBERATION DU Conseil Communautaire	Nombre de conseillers en exercice 70 Nombre de conseillers présents 45 Nombre de suffrages exprimés 51
	SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF	
	Budget ANNEXE OM Séance du 11 avril 2024	

Le conseil communautaire réuni sous la Présidence de **M. Jérôme KLEIN**, délibérant sur le Compte Administratif OM de l'exercice **2023** dressé par **M. Dominique Lemoine** après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit (1)	Recettes ou Excédents (1)	Dépenses ou Déficit (1)	Recettes ou Excédents (1)	Dépenses ou Déficit (1)	Recettes ou Excédents (1)
Résultats reportés		650 845,35		586 764,21		1 237 609,56
Opération de l'exercice	164 237,85	87 274,44	1 597 865,52	1 518 717,56	1 762 103,37	1 605 992,00
TOTAUX	164 237,85	738 119,79	1 597 865,52	2 105 481,77	1 762 103,37	2 843 601,56
Résultats de clôture		573 881,94		507 616,25		1 081 498,19
Restes à réaliser	336 750,00	0,00			336 750,00	0,00
TOTAUX CUMULES	500 987,85	738 119,79	1 597 865,52	2 105 481,77	2 098 853,37	2 843 601,56
RESULTATS DEFINITIFS		237 131,94		507 616,25		744 748,19

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations : 51

Cachets de la CC du Pays du Saintois

Pour expédition conforme

Le Président



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle
ARRONDISSEMENT
Nancy
CANTON
Meine-au-Santois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU SANTOIS
Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le onze avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, convoqué le 04/04/2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison des Animations de Vaudigny, sous la présidence de M. Jérôme KLEIN, Président.

Afférents au conseil communautaire	70
Procurations	6
Votants	51

Date de la convocation
04/04/2024

Date d'affichage
25/04/2024

Objet de la délibération :
BUDGET GENERAL
AFFECTATION DE
RESULTATS 2023

PRÉSENTS : M. VOINOT Etienne ; M. LEGENDRE Jean-Baptiste (suppléant) ; M. LEMOINE Dominique ; M. BOULANGER Jean-Marc ; M. CHIARAVALLI Bruno ; M. ROBERT Jean-Paul ; M. THOUVENIN Ludovic ; Mme HAYE Bénédicte ; M. DEPRUGNEY Eric ; M. PIERRAT Eric ; Mme THIRION Barbara ; M. KLEIN Jérôme ; M. VALLANCE Pierre ; Mme SCHLACHTER Marie Madeleine ; M. PY François ; M. MARLIER Jean-Marie M. SCHROTZENBERGER Vincent ; M. GIFFARD Patrice (suppléant) ; Mme PERNOT-TREVILLOT Geneviève ; M. MOREAU Francis (suppléant) ; M. BERGE Olivier ; M. BARBEZANT Maurice ; Mme MARTIN Patricia ; M. DAVILLER Sébastien ; M. HENRION Michel ; M. GODFROY Gilbert ; M. MANGIN Jacques ; M. BRUNNER Gauthier ; M. TROTOT Francis ; Mme BRETON Clara ; M. GODEY Alain ; M. NICOLAS Thierry ; Mme DAMIEN Viviane ; M. LECLERC Augustin ; M. MAHUT Loïc ; M. STOLL Vincent ; M. TOUSSAINT NOVIANT François ; M. COLIN Stéphane ; Mme SCHUBNEL Catherine ; M. MUNGER Georges ; M. GASS Patrick ; M. LAMBINET Didier ; Mme SIRON Marie-France ; M. HURIET Dominique ; M. FRANCOIS Marc et M. ZIMMER Alexandre.

ABSENTS : Mme BELLOT Nicole ; M. TIMON Yann ; M. WEBER Alain ; M. MARTIN Michaël ; M. SAINT MIHIEL Mathieu ; M. DUBREUCQ Jean-Loup ; M. PARGON Nicolas ; M. BERY Daniel ; M. DE MITRY Jean-Hyacinthe ; Mme BRUSSEAUX Bénédicte ; M. SALGUEIRO Victor ; M. XEMAY François ; Mme CLEMENT Stéphanie ; Mme THOMAS Bernadette ; M. PEREAUX Rémi et Mme LANOIS Coralie.

EXCUSES : Mme MEYER Brigitte ; M. THOMASSIN Jean-Philippe ; Mme GRILLET Mireille ; M. FAYS Xavier ; M. PERROTEZ Eric ; M. JEANDEL Mathieu ; M. PEIGNIER Bernard ; M. CHESINI Romuald ; Mme CLAUDE Dominique ; M. GRAEFFLY Patrick et M. MOUGENOT Alain.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, M. Stéphane COLIN a été élu secrétaire.

BUDGET GENERAL :

Le compte administratif 2023 fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de	- 391 686,00 €
- Un excédent reporté de	+ 798 034,50 €
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	+ 406 347,91 €
- Un excédent d'investissement de	+ 117 992,97 €
- Un déficit des restes à réaliser de	- 30 144 €
- Soit un excédent de financement de	+ 87 848,97€

Besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0 €

Proposition d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

- **RÉSULTAT D'EXPLOITATION au 31/12/2023 : + 406 347,91 €**
- **AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE Compte 1068 : 0,00 €**
- **EXCÉDENT DE RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ Ligne 002 : + 406 347,91 €**
- **RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001 excédent) : + 117 992,97 €**

Le conseil communautaire valide cette proposition à l'unanimité.

Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale 5 place de la Carrière, C.O. n°20038, 54036 NANCY CEDEX, soit par voie électronique à partir du site de téléprocédure : <http://www.telerecours.fr>

Le compte-rendu du conseil communautaire du 14 mars 2024 est validé à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture

le 25/04/2024

Et Publication ou Notification
Le 25/04/2024



Fait et délibéré à Vaudigny
Le président de la Communauté de Communes
du
PAYS DU SAINTOIS

Jérôme KLEIN,



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT Meurthe et Moselle
ARRONDISSEMENT Nancy
CANTON Meine-au-Santois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU SANTOIS
Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le onze avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, convoqué le 04/04/2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison des Animations de Vaudigny, sous la présidence de M. Jérôme KLEIN, Président.

Afférents au conseil communautaire	70
Procurations	6
Votants	51

Date de la convocation
04/04/2024

Date d'affichage
25/04/2024

Objet de la délibération :
BUDGET OM
AFFECTATION DE
RESULTATS 2023

PRÉSENTS : M. VOINOT Etienne ; M. LEGENDRE Jean-Baptiste (suppléant) ; M. LEMOINE Dominique ; M. BOULANGER Jean-Marc ; M. CHIARAVALLI Bruno ; M. ROBERT Jean-Paul ; M. THOUVENIN Ludovic ; Mme HAYE Bénédicte ; M. DEPRUGNEY Eric ; M. PIERRAT Eric ; Mme THIRION Barbara ; M. KLEIN Jérôme ; M. VALLANCE Pierre ; Mme SCHLACHTER Marie Madeleine ; M. PY François ; M. MARLIER Jean-Marie M. SCHROTZENBERGER Vincent ; M. GIFFARD Patrice (suppléant) ; Mme PERNOT-TREVILLOT Geneviève ; M. MOREAU Francis (suppléant) ; M. BERGE Olivier ; M. BARBEZANT Maurice ; Mme MARTIN Patricia ; M. DAVILLER Sébastien ; M. HENRION Michel ; M. GODFROY Gilbert ; M. MANGIN Jacques ; M. BRUNNER Gauthier ; M. TROTOT Francis ; Mme BRETON Clara ; M. GODEY Alain ; M. NICOLAS Thierry ; Mme DAMIEN Viviane ; M. LECLERC Augustin ; M. MAHUT Loïc ; M. STOLL Vincent ; M. TOUSSAINT NOVIANT François ; M. COLIN Stéphane ; Mme SCHUBNEL Catherine ; M. MUNGER Georges ; M. GASS Patrick ; M. LAMBINET Didier ; Mme SIRON Marie-France ; M. HURIET Dominique ; M. FRANCOIS Marc et M. ZIMMER Alexandre.

ABSENTS : Mme BELLOT Nicole ; M. TIMON Yann ; M. WEBER Alain ; M. MARTIN Michaël ; M. SAINT MIHIEL Mathieu ; M. DUBREUCQ Jean-Loup ; M. PARGON Nicolas ; M. BERY Daniel ; M. DE MITRY Jean-Hyacinthe ; Mme BRUSSEAUX Bénédicte ; M. SALGUEIRO Victor ; M. XEMAY François ; Mme CLEMENT Stéphanie ; Mme THOMAS Bernadette ; M. PEREAUX Rémi et Mme LANOIS Coralie.

EXCUSES : Mme MEYER Brigitte ; M. THOMASSIN Jean-Philippe ; Mme GRILLET Mireille ; M. FAYS Xavier ; M. PERROTEZ Eric ; M. JEANDEL Mathieu ; M. PEIGNIER Bernard ; M. CHESINI Romuald ; Mme CLAUDE Dominique ; M. GRAEFFLY Patrick et M. MOUGENOT Alain.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, M. Stéphane COLIN a été élu secrétaire.

BUDGET OM :

Le compte administratif OM 2023 fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de	- 79 147,96 €
- Un excédent reporté de	+ 586 764,21 €
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	+ 507 616,25 €
- Un excédent d'investissement de	+ 573 881,94 €
- Un déficit des restes à réaliser de	- 336 750,00 €
- Soit un excédent de financement de	+ 237 131,94 €

Besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0 €

Proposition d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

- **RÉSULTAT D'EXPLOITATION au 31/12/2022 : + 507 616,25 €**
- **AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE Compte 1068 : 0,00 €**
- **EXCÉDENT DE RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ Ligne 002 : + 507 616,25 €**
- **RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (002 excédent) : + 573 881,94 €**

Le conseil communautaire valide cette proposition à l'unanimité.

Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale 5 place de la Carrière, C.O. n°20038, 54036 NANCY CEDEX, soit par voie électronique à partir du site de téléprocédure : <http://www.telerecours.fr>

Le compte-rendu du conseil communautaire du 14 mars 2024 est validé à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture
le 25/04/2024
Et Publication ou Notification
Le 25/04/2024



Fait et délibéré à Vaudigny
Le président de la Communauté de Communes
du
PAYS DU SAINTOIS

Jérôme KLEIN,



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle
ARRONDISSEMENT
Nancy
CANTON
Meine-au-Santois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU SANTOIS
Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le onze avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, convoqué le 04/04/2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison des Animations de Vaudigny, sous la présidence de M. Jérôme KLEIN, Président.

Afférents au conseil communautaire	70
Procurations	6
Votants	51

Date de la convocation
04/04/2024

Date d'affichage
25/04/2024

Objet de la délibération :
ANNULE et
REMPLACE :BUDGET
PRIMITIF OM 2024

PRÉSENTS : M. VOINOT Etienne ; M. LEGENDRE Jean-Baptiste (suppléant) ; M. LEMOINE Dominique ; M. BOULANGER Jean-Marc ; M. CHIARAVALLI Bruno ; M. ROBERT Jean-Paul ; M. THOUVENIN Ludovic ; Mme HAYE Bénédicte ; M. DEPRUGNEY Eric ; M. PIERRAT Eric ; Mme THIRION Barbara ; M. KLEIN Jérôme ; M. VALLANCE Pierre ; Mme SCHLACHTER Marie Madeleine ; M. PY François ; M. MARLIER Jean-Marie M. SCHROTZENBERGER Vincent ; M. GIFFARD Patrice (suppléant) ; Mme PERNOT-TREVILLOT Geneviève ; M. MOREAU Francis (suppléant) ; M. BERGE Olivier ; M. BARBEZANT Maurice ; Mme MARTIN Patricia ; M. DAVILLER Sébastien ; M. HENRION Michel ; M. GODFROY Gilbert ; M. MANGIN Jacques ; M. BRUNNER Gauthier ; M. TROTOT Francis ; Mme BRETON Clara ; M. GODEY Alain ; M. NICOLAS Thierry ; Mme DAMIEN Viviane ; M. LECLERC Augustin ; M. MAHUT Loïc ; M. STOLL Vincent ; M. TOUSSAINT NOVIANT François ; M. COLIN Stéphane ; Mme SCHUBNEL Catherine ; M. MUNGER Georges ; M. GASS Patrick ; M. LAMBINET Didier ; Mme SIRON Marie-France ; M. HURIET Dominique ; M. FRANCOIS Marc et M. ZIMMER Alexandre.

ABSENTS : Mme BELLOT Nicole ; M. TIMON Yann ; M. WEBER Alain ; M. MARTIN Michaël ; M. SAINT MIHIEL Mathieu ; M. DUBREUCQ Jean-Loup ; M. PARGON Nicolas ; M. BERY Daniel ; M. DE MITRY Jean-Hyacinthe ; Mme BRUSSEAUX Bénédicte ; M. SALGUEIRO Victor ; M. XEMAY François ; Mme CLEMENT Stéphanie ; Mme THOMAS Bernadette ; M. PEREAUX Rémi et Mme LANOIS Coralie.

EXCUSES : Mme MEYER Brigitte ; M. THOMASSIN Jean-Philippe ; Mme GRILLET Mireille ; M. FAYS Xavier ; M. PERROTEZ Eric ; M. JEANDEL Mathieu ; M. PEIGNIER Bernard ; M. CHESINI Romuald ; Mme CLAUDE Dominique ; M. GRAEFFLY Patrick et M. MOUGENOT Alain.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, M. Stéphane COLIN a été élu secrétaire.

ANNULE et REMPLACE la Délibération budgétaire du BP OM 2024 du 11 avril 2024.

Objet : erreur de saisie de l'excédent reporté en section de fonctionnement

Après une présentation du budget primitif OM 2024 par le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité le budget primitif OM suivant :

Budget OM

Exploitation :

Dépenses : 2 024 649.25 €

Recettes : 1 517 033 €

Résultat de l'exercice : - 507881,94 €

Excédent reporté : 507 616.25 €

Budget excédentaire de 0 €

Investissement :

Dépenses : 618 283 €

Recettes : 381 151.06€

Résultat déficit : 237 131,94 €

Excédent reporté : 573 881,94€

Solde RAR : - 336 750€

Excédent de clôture : 0€

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture

le 25/04/2024

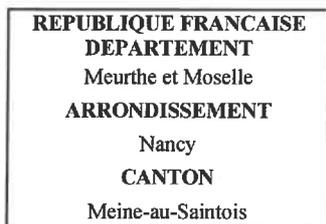
Et Publication ou Notification
Le 25/04/2024



Fait et délibéré à Vaudigny
Le président de la Communauté de Communes
du
PAYS DU SAINTOIS

Jérôme KLEIN,





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU SANTOIS
Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le onze avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, convoqué le 04/04/2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison des Animations de Vaudigny, sous la présidence de M. Jérôme KLEIN, Président.

Afférents au conseil communautaire	70
Procurations	6
Votants	51

Date de la convocation
04/04/2024

Date d'affichage
25/04/2024

Objet de la délibération :

CR du conseil communautaire
du 14 mars 2024

N°027/2024

PRÉSENTS : M. VOINOT Etienne ; M. LEGENDRE Jean-Baptiste (suppléant) ; M. LEMOINE Dominique ; M. BOULANGER Jean-Marc ; M. CHIARAVALLI Bruno ; M. ROBERT Jean-Paul ; M. THOUVENIN Ludovic ; Mme HAYE Bénédicte ; M. DEPRUGNEY Eric ; M. PIERRAT Eric ; Mme THIRION Barbara ; M. KLEIN Jérôme ; M. VALLANCE Pierre ; Mme SCHLACHTER Marie Madeleine ; M. PY François ; M. MARLIER Jean-Marie M. SCHROTZENBERGER Vincent ; M. GIFFARD Patrice (suppléant) ; Mme PERNOT-TREVILLOT Geneviève ; M. MOREAU Francis (suppléant) ; M. BERGE Olivier ; M. BARBEZANT Maurice ; Mme MARTIN Patricia ; M. DAVILLER Sébastien ; M. HENRION Michel ; M. GODFROY Gilbert ; M. MANGIN Jacques ; M. BRUNNER Gauthier ; M. TROTOT Francis ; Mme BRETON Clara ; M. GODEY Alain ; M. NICOLAS Thierry ; Mme DAMIEN Viviane ; M. LECLERC Augustin ; M. MAHUT Loïc ; M. STOLL Vincent ; M. TOUSSAINT NOVIANT François ; M. COLIN Stéphane ; Mme SCHUBNEL Catherine ; M. MUNGER Georges ; M. GASS Patrick ; M. LAMBINET Didier ; Mme SIRON Marie-France ; M. HURIET Dominique ; M. FRANCOIS Marc et M. ZIMMER Alexandre.

ABSENTS : Mme BELLOT Nicole ; M. TIMON Yann ; M. WEBER Alain ; M. MARTIN Michaël ; M. SAINT MIHIEL Mathieu ; M. DUBREUCQ Jean-Loup ; M. PARGON Nicolas ; M. BERY Daniel ; M. DE MITRY Jean-Hyacinthe ; Mme BRUSSEAU Bénédicte ; M. SALGUEIRO Victor ; M. XEMAY François ; Mme CLEMENT Stéphanie ; Mme THOMAS Bernadette ; M. PEREAUX Rémi et Mme LANOIS Coralie.

EXCUSES : Mme MEYER Brigitte ; M. THOMASSIN Jean-Philippe ; Mme GRILLET Mireille ; M. FAYS Xavier ; M. PERROTEZ Eric ; M. JEANDEL Mathieu ; M. PEIGNIER Bernard ; M. CHESINI Romuald ; Mme CLAUDE Dominique ; M. GRAEFFLY Patrick et M. MOUGENOT Alain.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, M. Stéphane COLIN a été élu secrétaire.

Le compte rendu du conseil communautaire du 14 mars 2024 a été adressé le 5 avril 2024 par messagerie électronique avec accusé de réception aux délégués titulaires, suppléants et aux mairies. Il n'appelle pas de remarque.

Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale 5 place de la Carrière, C.O. n°20038, 54036 NANCY CEDEX, soit par voie électronique à partir du site de téléprocédure : <http://www.telerecours.fr>

Le compte-rendu du conseil communautaire du 14 mars 2024 est validé à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture
le 25/04/2024

Et Publication ou Notification
Le 25/04/2024



Fait et délibéré à Vaudigny
Le président de la Communauté de Communes
du
PAYS DU SANTOIS

Jérôme KLEIN,





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU SANTOIS

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le onze avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, convoqué le 04/04/2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison des Animations de Vaudigny, sous la présidence de M. Jérôme KLEIN, Président.

Afférents au conseil communautaire	70
Procurations	6
Votants	51

Date de la convocation

04/04/2024

Date d'affichage

25/04/2024

Objet de la délibération :

VOTE DES TAUX DES
IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

N°028/2024

PRÉSENTS : M. VOINOT Etienne ; M. LEGENDRE Jean-Baptiste (suppléant) ; M. LEMOINE Dominique ; M. BOULANGER Jean-Marc ; M. CHIARAVALLI Bruno ; M. ROBERT Jean-Paul ; M. THOUVENIN Ludovic ; Mme HAYE Bénédicte ; M. DEPRUGNEY Eric ; M. PIERRAT Eric ; Mme THIRION Barbara ; M. KLEIN Jérôme ; M. VALLANCE Pierre ; Mme SCHLACHTER Marie Madeleine ; M. PY François ; M. MARLIER Jean-Marie M. SCHROTZENBERGER Vincent ; M. GIFFARD Patrice (suppléant) ; Mme PERNOT-TREVILLOT Geneviève ; M. MOREAU Francis (suppléant) ; M. BERGE Olivier ; M. BARBEZANT Maurice ; Mme MARTIN Patricia ; M. DAVILLER Sébastien ; M. HENRION Michel ; M. GODFROY Gilbert ; M. MANGIN Jacques ; M. BRUNNER Gauthier ; M. TROTOT Francis ; Mme BRETON Clara ; M. GODEY Alain ; M. NICOLAS Thierry ; Mme DAMIEN Viviane ; M. LECLERC Augustin ; M. MAHUT Loïc ; M. STOLL Vincent ; M. TOUSSAINT NOVIANT François ; M. COLIN Stéphane ; Mme SCHUBNEL Catherine ; M. MUNGER Georges ; M. GASS Patrick ; M. LAMBINET Didier ; Mme SIRON Marie-France ; M. HURIET Dominique ; M. FRANCOIS Marc et M. ZIMMER Alexandre.

ABSENTS : Mme BELLOT Nicole ; M. TIMON Yann ; M. WEBER Alain ; M. MARTIN Michaël ; M. SAINT MIHIEL Mathieu ; M. DUBREUCQ Jean-Loup ; M. PARGON Nicolas ; M. BERY Daniel ; M. DE MITRY Jean-Hyacinthe ; Mme BRUSSEUX Bénédicte ; M. SALGUEIRO Victor ; M. XEMAY François ; Mme CLEMENT Stéphanie ; Mme THOMAS Bernadette ; M. PEREAUX Rémi et Mme LANOIS Coralie.

EXCUSES : Mme MEYER Brigitte ; M. THOMASSIN Jean-Philippe ; Mme GRILLET Mireille ; M. FAYS Xavier ; M. PERROTEZ Eric ; M. JEANDEL Mathieu ; M. PEIGNIER Bernard ; M. CHESINI Romuald ; Mme CLAUDE Dominique ; M. GRAEFFLY Patrick et M. MOUGENOT Alain.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, M. Stéphane COLIN a été élu secrétaire.

Vu le CGCT et notamment son article L5216-5

Vu le CGI, notamment son article 1530 bis

Vu le Code de l'environnement et notamment son article L211.7

Article 75 de la loi n°2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016

Article 65 de la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant NOTRE

Vu la loi n°2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à la compétence des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations

Vu l'article 1636 B sexies du code général des impôts,

Vu l'article 1636 B septies du code général des impôts,

Vu l'article 1639 A du code général des impôts,

Monsieur le Président présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Au regard des difficultés budgétaires, il convient d'augmenter la fiscalité, cette hausse est proposée en proportionnalité sur les 4 taxes :

En conséquence, Monsieur le Président propose pour 2024 :

Taxe d'habitation : 5.82

Taxe foncière, bâti : 4.83

Taxe foncière, non bâti : 10.39

Entreprises : 6.87

Le Conseil communautaire,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies*, 1639 A et 1530 *bis* du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, avec 3 voix contre et 15 abstentions

DÉCIDE de fixer les taux intercommunaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 5.82 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 4.83 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 10.39 %
- cotisation foncière des entreprises : 6.87 %

FIXE le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour l'année 2024 à 90 000 €.

CHARGE le Président

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale 5 place de la Carrière, C.O. n°20038, 54036 NANCY CEDEX, soit par voie électronique à partir du site de téléprocédure : <http://www.telerecours.fr>

Le compte-rendu du conseil communautaire du 14 mars 2024 est validé à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture

le 25/04/2024

Et Publication ou Notification
Le 25/04/2024



Fait et délibéré à Vaudigny
Le président de la Communauté de Communes
du
PAYS DU SAINTOIS

Jérôme KLEIN,



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle
ARRONDISSEMENT
Nancy
CANTON
Meine-au-Santois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU SANTOIS

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le onze avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, convoqué le 04/04/2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison des Animations de Vaudigny, sous la présidence de M. Jérôme KLEIN, Président.

Afférents au conseil communautaire	70
Procurations	6
Votants	51

Date de la convocation

04/04/2024

Date d'affichage

25/04/2024

Objet de la délibération :

Demande d'extension du périmètre de substitution de la CCPS au SIEP pour les communes membres non encore adhérentes
N°029/2024

PRÉSENTS : M. VOINOT Etienne ; M. LEGENDRE Jean-Baptiste (suppléant) ; M. LEMOINE Dominique ; M. BOULANGER Jean-Marc ; M. CHIARAVALLI Bruno ; M. ROBERT Jean-Paul ; M. THOUVENIN Ludovic ; Mme HAYE Bénédicte ; M. DEPRUGNEY Eric ; M. PIERRAT Eric ; Mme THIRION Barbara ; M. KLEIN Jérôme ; M. VALLANCE Pierre ; Mme SCHLACHTER Marie Madeleine ; M. PY François ; M. MARLIER Jean-Marie ; M. SCHROTZENBERGER Vincent ; M. GIFFARD Patrice (suppléant) ; Mme PERNOT-TREVILLOT Geneviève ; M. MOREAU Francis (suppléant) ; M. BERGE Olivier ; M. BARBEZANT Maurice ; Mme MARTIN Patricia ; M. DAVILLER Sébastien ; M. HENRION Michel ; M. GODFROY Gilbert ; M. MANGIN Jacques ; M. BRUNNER Gauthier ; M. TROTOT Francis ; Mme BRETON Clara ; M. GODEY Alain ; M. NICOLAS Thierry ; Mme DAMIEN Viviane ; M. LECLERC Augustin ; M. MAHUT Loïc ; M. STOLL Vincent ; M. TOUSSAINT NOVIANT François ; M. COLIN Stéphane ; Mme SCHUBNEL Catherine ; M. MUNGER Georges ; M. GASS Patrick ; M. LAMBINET Didier ; Mme SIRON Marie-France ; M. HURIET Dominique ; M. FRANCOIS Marc et M. ZIMMER Alexandre.

ABSENTS : Mme BELLOT Nicole ; M. TIMON Yann ; M. WEBER Alain ; M. MARTIN Michaël ; M. SAINT MIHIEL Mathieu ; M. DUBREUCQ Jean-Loup ; M. PARGON Nicolas ; M. BERY Daniel ; M. DE MITRY Jean-Hyacinthe ; Mme BRUSSEAU Bénédicte ; M. SALGUEIRO Victor ; M. XEMAY François ; Mme CLEMENT Stéphanie ; Mme THOMAS Bernadette ; M. PEREAUX Rémi et Mme LANOIS Coralie.

EXCUSES : Mme MEYER Brigitte ; M. THOMASSIN Jean-Philippe ; Mme GRILLET Mireille ; M. FAYS Xavier ; M. PERROTEZ Eric ; M. JEANDEL Mathieu ; M. PEIGNIER Bernard ; M. CHESINI Romuald ; Mme CLAUDE Dominique ; M. GRAEFFLY Patrick et M. MOUGENOT Alain.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, M. Stéphane COLIN a été élu secrétaire.

Vu le CGCT et notamment les articles L5211-5 et L5211-17,

Vu la délibération du 16 mars 2016 par laquelle le conseil communautaire de la communauté de communes du Pays du Saintois décide de prendre à compter du 1^{er} janvier 2024, la compétence eau, sans préjudice de l'article 1^{er} de la loi n°2018-702 du 03 aout 2018 relative à la mise en œuvre du transfert de compétence eau et assainissement aux communautés de communes.

Vu l'arrêté préfectoral du 09 aout 2023 portant extension de la compétence "eau" de la communauté de communes de Pays du Saintois

Vu le CGCT, notamment Article L5711-4 et suivants, et l'article 5211-20 du CGCT.

Préambule :

Suite à une réunion le 19 mars dernier, la Préfecture a validé et confirmé la procédure permettant de transférer la compétence eau au SIEP pour les communes de la CCPS non encore adhérentes.

Pour rappel, avant le 1^{er} janvier 2024, la compétence eau était organisée comme suit :

-5 communes gérant directement dans le cadre de régies les services d'eau potable : Vaudémont, They sous Vaudémont, Gugney, Dommarie-Eulmont et Neuviller sur Moselle

-9 communes membres de syndicats de production d'eau et exerçant directement en régie la mission de distribution de l'eau potable : le Syndicat de DIARVILLE est intégralement inclus dans le périmètre de la CCPS (syndicat intra-communautaire, commune de Diarville, Bouzanville, Fraines en Saintois et Forcelles sous Gugney), le Syndicat du GUEULARD (Laloeuf, Ognéville, Vezelise, Thorey-Lyautey et Vandéleville) est à cheval sur 2 EPCI-FP (la CCPS et la CC du Pays de Colombey)

-42 communes adhérant au SI des Eaux de Pulligny(reste des communes de la CC du Pays du Saintois)

Les périmètres des SI des Eaux de Pulligny et le Syndicat du Gueulard excèdent le périmètre de la CCPS.

La Communauté de communes a souhaité :

- Une prise de compétence au 1^{er} janvier 2024 par la CCPS
- Un transfert de la compétence au SIEP pour l'ensemble des communes membres de la CCPS
- Une dissolution du syndicat de Diarville (production)
- L'adhésion du Syndicat du Gueulard ainsi que de la commune de Vandéleville au SIEP

Le Syndicat des eaux de Pulligny est un syndicat supracommunautaire regroupant 42 communes du territoire de la CCPS

Suite à la prise de compétence au 1^{er} janvier 2024 de la CCPS, la procédure de dissolution du syndicat de Diarville est de droit et en cours.

Par le principe de représentation -substitution , la CCPS a désigné ses représentants au sein du SIEP et du SIPEG en janvier 2024.

Les communes non adhérentes au SIEP font l'objet d'une prestation de service de la CCPS afin d'assurer l'entretien et le fonctionnement technique et administratif du service Eau potable.

Aussi,

Afin de transférer la compétence eau au SIEP pour les communes non adhérentes, il convient de demander l'extension du périmètre de substitution de la CCPS au SIEP, pour les communes suivantes :

Les distributions des communes de :

- Lalœuf, Thorey Lyautey, Ognéville, Vézelize (2/3 puisque 1/3 en gestion du SIEP), Forcelles sous Gugney, Fraisnes en Saintois, Bouzanville, Diarville, Neuwiller sur Moselle ;

Sur les productions / distribution des communes de :

- Vaudémont, They sous Vaudémont, Dommarie Eulmont, Gugney ;

Des délibérations concordantes et concomitantes s'effectueront par le syndicat des eaux du Gueulard (SIPEG), qui demandera au SIEP son adhésion, ainsi que de la commune de Vandeléville.

Suite à ces demandes et à leurs validations au sein des trois structures, le SIEP effectuera une modification de ses statuts et de son périmètre. Cette modification donnera lieu à une concertation auprès de ses membres.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide à l'unanimité cette demande d'extension du périmètre de substitution pour les communes mentionnées ci-dessous.

Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale 5 place de la Carrière, C.O. n°20038, 54036 NANCY CEDEX, soit par voie électronique à partir du site de téléprocédure : <http://www.telerecours.fr>

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture

le 25/04/2024

Et Publication ou Notification
Le 25/04/2024



Fait et délibéré à Vaudigny
Le président de la Communauté de Communes
du
PAYS DU SAINTOIS

Jérôme KLEIN,



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle
ARRONDISSEMENT
Nancy
CANTON
Meine-au-Santois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU SANTOIS
Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le onze avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, convoqué le 04/04/2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison des Animations de Vaudigny, sous la présidence de M. Jérôme KLEIN, Président.

Afférents au conseil communautaire	70
Procurations	6
Votants	51

Date de la convocation
04/04/2024

Date d'affichage
25/04/2024

Objet de la délibération :
Avis sur le projet de première
révision du SCoT Sud Meurthe-
et-Moselle
N°030/2024

PRÉSENTS : M. VOINOT Etienne ; M. LEGENDRE Jean-Baptiste (suppléant) ; M. LEMOINE Dominique ; M. BOULANGER Jean-Marc ; M. CHIARAVALLI Bruno ; M. ROBERT Jean-Paul ; M. THOUVENIN Ludovic ; Mme HAYE Bénédicte ; M. DEPRUGNEY Eric ; M. PIERRAT Eric ; Mme THIRION Barbara ; M. KLEIN Jérôme ; M. VALLANCE Pierre ; Mme SCHLACHTER Marie Madeleine ; M. PY François ; M. MARLIER Jean-Marie M. SCHROTZENBERGER Vincent ; M. GIFFARD Patrice (suppléant) ; Mme PERNOT-TREVILLOT Geneviève ; M. MOREAU Francis (suppléant) ; M. BERGE Olivier ; M. BARBEZANT Maurice ; Mme MARTIN Patricia ; M. DAVILLER Sébastien ; M. HENRION Michel ; M. GODFROY Gilbert ; M. MANGIN Jacques ; M. BRUNNER Gauthier ; M. TROTOT Francis ; Mme BRETON Clara ; M. GODEY Alain ; M. NICOLAS Thierry ; Mme DAMIEN Viviane ; M. LECLERC Augustin ; M. MAHUT Loïc ; M. STOLL Vincent ; M. TOUSSAINT NOVIANT François ; M. COLIN Stéphane ; Mme SCHUBNEL Catherine ; M. MUNGER Georges ; M. GASS Patrick ; M. LAMBINET Didier ; Mme SIRON Marie-France ; M. HURIET Dominique ; M. FRANCOIS Marc et M. ZIMMER Alexandre.

ABSENTS : Mme BELLOT Nicole ; M. TIMON Yann ; M. WEBER Alain ; M. MARTIN Michaël ; M. SAINT MIHIEL Mathieu ; M. DUBREUCQ Jean-Loup ; M. PARGON Nicolas ; M. BERY Daniel ; M. DE MITRY Jean-Hyacinthe ; Mme BRUSSEAU Bénédicte ; M. SALGUEIRO Victor ; M. XEMAY François ; Mme CLEMENT Stéphanie ; Mme THOMAS Bernadette ; M. PEREAUX Rémi et Mme LANOIS Coralie.

EXCUSES : Mme MEYER Brigitte ; M. THOMASSIN Jean-Philippe ; Mme GRILLET Mireille ; M. FAYS Xavier ; M. PERROTEZ Eric ; M. JEANDEL Mathieu ; M. PEIGNIER Bernard ; M. CHESINI Romuald ; Mme CLAUDE Dominique ; M. GRAEFFLY Patrick et M. MOUGENOT Alain.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, M. Stéphane COLIN a été élu secrétaire.

Vu la délibération du Comité Syndical de la Multipole Nancy Sud Lorraine du 12 décembre 2019 prescrivant la première révision du SCoT Sud Meurthe-et-Moselle et définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation,

Vu la délibération du Comité Syndical de la Multipole Nancy Sud Lorraine du 18 décembre 2021 intégrant par anticipation les ordonnances issues de la loi ELAN au projet de révision du SCOT Sud Meurthe-et-Moselle,

Vu la délibération du Comité Syndical de la Multipole Nancy Sud Lorraine du 18 décembre 2021 prenant acte du débat sur le Projet d'aménagement Stratégique du SCoT,

Vu la délibération du Comité Syndical de la Multipole Nancy Sud Lorraine du 16 décembre 2023 approuvant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de première révision du SCoT Sud Meurthe-et-Moselle.

Le Président informe le conseil communautaire que par délibération du 16 décembre 2023, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Multipole Nancy Sud Lorraine a arrêté le projet de révision du Schéma de Cohérence Territorial Sud Meurthe-et-Moselle.

Conformément à l'article L143-20 du code de l'urbanisme la communauté de communes est invitée à exprimer son avis sur ce projet dans un délai de trois mois.

Le processus de concertation a permis d'enrichir et conforter les objectifs du **Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)** et sa déclinaison dans le **Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)**.

Les membres du Comité Syndical et de la Coopérative des 13 ainsi que l'ensemble des EPCI ont ainsi été régulièrement destinataires de documents de travail, qui ont permis de rédiger et amender progressivement le projet de SCoT aujourd'hui soumis à l'arrêt.

Le projet de révision du SCoTSud54, transmis, se compose des trois documents suivants, conformément au code de l'urbanisme :

- d'un Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)
- d'un Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) comprenant un Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL)
- d'annexes comprenant le diagnostic stratégique territorial, l'évaluation environnementale, la justification des choix retenus pour établir le PAS et le DOO, l'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant le projet de schéma, la justification des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation définis dans le DOO et un programme d'actions.
-

Les orientations du **Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)** ont été débattues en Comité Syndical du 18 décembre 2021, conformément aux dispositions de l'article L143-18 du Code de l'Urbanisme.

Le Projet d'Aménagement Stratégique se compose ainsi de trois grandes orientations :

1/ Les transitions : une Multipole plus sobre et résiliente.

2/ Les équilibres et complémentarités : une Multipole coopérative et attractive.

3/ La qualité de vie : une Multipole au service de la santé et du bien-être de ses habitants.

Le **Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)** traduit les orientations stratégiques du PAS en fixant des objectifs et des orientations devant permettre de les atteindre. Dans un souci pratique et pédagogique, le DOO est structuré autour de deux volets :

1/ Une armature territoriale facteur de la cohésion et d'attractivité

2/ Une armature verte levier de qualité de vie et de résilience

Il n'y a pas de remarques

Après débat, le conseil communautaire décide, avec deux abstentions, d'émettre un avis favorable sur le projet de révision du Schéma de Cohérence Territorial Sud Meurthe-et-Moselle.

Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale 5 place de la Carrière, C.O. n°20038, 54036 NANCY CEDEX, soit par voie électronique à partir du site de téléprocédure : <http://www.telerecours.fr>

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture

le 25/04/2024

Et Publication ou Notification
Le 25/04/2024



Fait et délibéré à Vaudigny
Le président de la Communauté de Communes
du
PAYS DU SAINTOIS

Jérôme KLEIN,





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU SANTOIS
Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le onze avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, convoqué le 04/04/2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison des Animations de Vaudigny, sous la présidence de M. Jérôme KLEIN, Président.

Afférents au conseil communautaire	70
Procurations	6
Votants	51

Date de la convocation
04/04/2024

Date d'affichage
25/04/2024

Objet de la délibération :
Désignation Administrateurs
COVALOM
N°031/2024

PRÉSENTS : M. VOINOT Etienne ; M. LEGENDRE Jean-Baptiste (suppléant) ; M. LEMOINE Dominique ; M. BOULANGER Jean-Marc ; M. CHIARAVALLI Bruno ; M. ROBERT Jean-Paul ; M. THOUVENIN Ludovic ; Mme HAYE Bénédicte ; M. DEPRUGNEY Eric ; M. PIERRAT Eric ; Mme THIRION Barbara ; M. KLEIN Jérôme ; M. VALLANCE Pierre ; Mme SCHLACHTER Marie Madeleine ; M. PY François ; M. MARLIER Jean-Marie M. SCHROTZENBERGER Vincent ; M. GIFFARD Patrice (suppléant) ; Mme PERNOT-TREVILLOT Geneviève ; M. MOREAU Francis (suppléant) ; M. BERGE Olivier ; M. BARBEZANT Maurice ; Mme MARTIN Patricia ; M. DAVILLER Sébastien ; M. HENRION Michel ; M. GODFROY Gilbert ; M. MANGIN Jacques ; M. BRUNNER Gauthier ; M. TROTOT Francis ; Mme BRETON Clara ; M. GODEY Alain ; M. NICOLAS Thierry ; Mme DAMIEN Viviane ; M. LECLERC Augustin ; M. MAHUT Loïc ; M. STOLL Vincent ; M. TOUSSAINT NOVIANT François ; M. COLIN Stéphane ; Mme SCHUBNEL Catherine ; M. MUNGER Georges ; M. GASS Patrick ; M. LAMBINET Didier ; Mme SIRON Marie-France ; M. HURIET Dominique ; M. FRANCOIS Marc et M. ZIMMER Alexandre.

ABSENTS : Mme BELLOT Nicole ; M. TIMON Yann ; M. WEBER Alain ; M. MARTIN Michaël ; M. SAINT MIHIEL Mathieu ; M. DUBREUCQ Jean-Loup ; M. PARGON Nicolas ; M. BERY Daniel ; M. DE MITRY Jean-Hyacinthe ; Mme BRUSSEAUX Bénédicte ; M. SALGUEIRO Victor ; M. XEMAY François ; Mme CLEMENT Stéphanie ; Mme THOMAS Bernadette ; M. PEREAUX Rémi et Mme LANOIS Coralie.

EXCUSES : Mme MEYER Brigitte ; M. THOMASSIN Jean-Philippe ; Mme GRILLET Mireille ; M. FAYS Xavier ; M. PERROTEZ Eric ; M. JEANDEL Mathieu ; M. PEIGNIER Bernard ; M. CHESINI Romuald ; Mme CLAUDE Dominique ; M. GRAEFFLY Patrick et M. MOUGENOT Alain.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, M. Stéphane COLIN a été élu secrétaire.

Vu l'Ordonnance n °2003-2012 du 18 décembre 2003,

Vu le CGCT, notamment ses articles L1531-1, L.1521-1 et suivants

Vu le Code de commerce, notamment ses articles L. 210-6 et L. 225-1 et suivants

La communauté de communes du Pays du Santois a intégré la COVALOM en 2023

Les 3 représentants de la CCPS étaient alors:

- Augustin Leclerc
- Dominique Lemoine
- Sébastien Daviller .

Cependant, suite à la démission de M. Augustin Leclerc en tant que vice-président en charge de la gestion des OM à la CCPS, il convient selon les statuts de COVALOM de désigner un nouveau représentant :

Pour le troisième administrateur et représentant de la CCPS au sein de COVALOM, il est proposé la candidature de Mme Clara Breton, maire de Roville devant Bayon, membre du bureau communautaire et conseillère communautaire.

Le conseil communautaire valide cette candidature à l'unanimité.

Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale 5 place de la Carrière, C.O. n°20038, 54036 NANCY CEDEX, soit par voie électronique à partir du site de téléprocédure : <http://www.telerecours.fr>

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture

le 25/04/2024

Et Publication ou Notification
Le 25/04/2024



Fait et délibéré à Vaudigny
Le président de la Communauté de Communes
du
PAYS DU SAINTOIS

Jérôme KLEIN,





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU SANTOIS
Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le onze avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, convoqué le 04/04/2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison des Animations de Vaudigny, sous la présidence de M. Jérôme KLEIN, Président.

Afférents au conseil communautaire	70
Procurations	6
Votants	51

Date de la convocation
04/04/2024

Date d'affichage
25/04/2024

Objet de la délibération :
BUDGET PRIMITIF
GENERAL 2024

PRÉSENTS : M. VOINOT Etienne ; M. LEGENDRE Jean-Baptiste (suppléant) ; M. LEMOINE Dominique ; M. BOULANGER Jean-Marc ; M. CHIARAVALLI Bruno ; M. ROBERT Jean-Paul ; M. THOUVENIN Ludovic ; Mme HAYE Bénédicte ; M. DEPRUGNEY Eric ; M. PIERRAT Eric ; Mme THIRION Barbara ; M. KLEIN Jérôme ; M. VALLANCE Pierre ; Mme SCHLACHTER Marie Madeleine ; M. PY François ; M. MARLIER Jean-Marie M. SCHROTZENBERGER Vincent ; M. GIFFARD Patrice (suppléant) ; Mme PERNOT-TREVILLOT Geneviève ; M. MOREAU Francis (suppléant) ; M. BERGE Olivier ; M. BARBEZANT Maurice ; Mme MARTIN Patricia ; M. DAVILLER Sébastien ; M. HENRION Michel ; M. GODFROY Gilbert ; M. MANGIN Jacques ; M. BRUNNER Gauthier ; M. TROTOT Francis ; Mme BRETON Clara ; M. GODEY Alain ; M. NICOLAS Thierry ; Mme DAMIEN Viviane ; M. LECLERC Augustin ; M. MAHUT Loïc ; M. STOLL Vincent ; M. TOUSSAINT NOVIANT François ; M. COLIN Stéphane ; Mme SCHUBNEL Catherine ; M. MUNGER Georges ; M. GASS Patrick ; M. LAMBINET Didier ; Mme SIRON Marie-France ; M. HURIET Dominique ; M. FRANCOIS Marc et M. ZIMMER Alexandre.

ABSENTS : Mme BELLOT Nicole ; M. TIMON Yann ; M. WEBER Alain ; M. MARTIN Michaël ; M. SAINT MIHIEL Mathieu ; M. DUBREUCQ Jean-Loup ; M. PARGON Nicolas ; M. BERY Daniel ; M. DE MITRY Jean-Hyacinthe ; Mme BRUSSEAUX Bénédicte ; M. SALGUEIRO Victor ; M. XEMAY François ; Mme CLEMENT Stéphanie ; Mme THOMAS Bernadette ; M. PEREAUX Rémi et Mme LANOIS Coralie.

EXCUSES : Mme MEYER Brigitte ; M. THOMASSIN Jean-Philippe ; Mme GRILLET Mireille ; M. FAYS Xavier ; M. PERROTEZ Eric ; M. JEANDEL Mathieu ; M. PEIGNIER Bernard ; M. CHESINI Romuald ; Mme CLAUDE Dominique ; M. GRAEFFLY Patrick et M. MOUGENOT Alain.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, M. Stéphane COLIN a été élu secrétaire.

Annule et remplace la délibération du budget General primitif 2024, envoyée en préfecture le 25/04/2024 : erreur de reprise de l'excédent reporté.

Après une présentation du budget primitif général 2024 par le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité le budget primitif suivant :

Budget général

Fonctionnement :

Dépenses : 3 755 556,03 €

Recettes : 3 391 251,00 €

Résultat de l'exercice : - 364 305,03 €

Excédent reporté : + 511 347,91 €

Budget excédentaire de : + 147 042,88 €

Investissement :

Dépenses : 1 023 816,00 €

Recettes : 935 967,03 €

Résultat excédentaire : - 87 848,97 €

Excédent reporté : + 117 992,97 €

Solde RAR : - 30 144 €

Déficit clôture : 0 €

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture

le 25/04/2024

Et Publication ou Notification
Le 25/04/2024



Fait et délibéré à Vaudigny
Le président de la Communauté de Communes
du
PAYS DU SAINTOIS

Jérôme KLEIN,



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle
ARRONDISSEMENT
Nancy
CANTON
Meine-au-Santois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU SANTOIS
Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le onze avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, convoqué le 04/04/2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison des Animations de Vaudigny, sous la présidence de M. Jérôme KLEIN, Président.

Afférents au conseil communautaire	70
Procurations	6
Votants	51

Date de la convocation
04/04/2024

Date d'affichage
25/04/2024

Objet de la délibération :
BUDGET GENERAL
AFFECTATION DE
RESULTATS 2023

PRÉSENTS : M. VOINOT Etienne ; M. LEGENDRE Jean-Baptiste (suppléant) ; M. LEMOINE Dominique ; M. BOULANGER Jean-Marc ; M. CHIARAVALLI Bruno ; M. ROBERT Jean-Paul ; M. THOUVENIN Ludovic ; Mme HAYE Bénédicte ; M. DEPRUGNEY Eric ; M. PIERRAT Eric ; Mme THIRION Barbara ; M. KLEIN Jérôme ; M. VALLANCE Pierre ; Mme SCHLACHTER Marie Madeleine ; M. PY François ; M. MARLIER Jean-Marie M. SCHROTZENBERGER Vincent ; M. GIFFARD Patrice (suppléant) ; Mme PERNOT-TREVILLOT Geneviève ; M. MOREAU Francis (suppléant) ; M. BERGE Olivier ; M. BARBEZANT Maurice ; Mme MARTIN Patricia ; M. DAVILLER Sébastien ; M. HENRION Michel ; M. GODFROY Gilbert ; M. MANGIN Jacques ; M. BRUNNER Gauthier ; M. TROTOT Francis ; Mme BRETON Clara ; M. GODEY Alain ; M. NICOLAS Thierry ; Mme DAMIEN Viviane ; M. LECLERC Augustin ; M. MAHUT Loïc ; M. STOLL Vincent ; M. TOUSSAINT NOVIANT François ; M. COLIN Stéphane ; Mme SCHUBNEL Catherine ; M. MUNGER Georges ; M. GASS Patrick ; M. LAMBINET Didier ; Mme SIRON Marie-France ; M. HURIET Dominique ; M. FRANCOIS Marc et M. ZIMMER Alexandre.

ABSENTS : Mme BELLOT Nicole ; M. TIMON Yann ; M. WEBER Alain ; M. MARTIN Michaël ; M. SAINT MIHIEL Mathieu ; M. DUBREUCQ Jean-Loup ; M. PARGON Nicolas ; M. BERY Daniel ; M. DE MITRY Jean-Hyacinthe ; Mme BRUSSEAUX Bénédicte ; M. SALGUEIRO Victor ; M. XEMAY François ; Mme CLEMENT Stéphanie ; Mme THOMAS Bernadette ; M. PEREAUX Rémi et Mme LANOIS Coralie.

EXCUSES : Mme MEYER Brigitte ; M. THOMASSIN Jean-Philippe ; Mme GRILLET Mireille ; M. FAYS Xavier ; M. PERROTEZ Eric ; M. JEANDEL Mathieu ; M. PEIGNIER Bernard ; M. CHESINI Romuald ; Mme CLAUDE Dominique ; M. GRAEFFLY Patrick et M. MOUGENOT Alain.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, M. Stéphane COLIN a été élu secrétaire.

Annule et remplace la délibération d'affectation de résultat du 24/04/2024 : erreur de reprise de l'excédent reporté.

BUDGET GENERAL :

Le compte administratif 2023 fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de	- 391 686,59 €
- Un excédent reporté de	+ 903 034.50 €
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	+ 511 347.91 €
- Un excédent d'investissement de	+ 117 992,97 €
- Un déficit des restes à réaliser de	- 30 144 €
- Soit un excédent de financement de	+ 87 848,97€

Besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0 €

Proposition d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

- **RÉSULTAT D'EXPLOITATION au 31/12/2023 : + 511 347.91 €**
- **AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE Compte 1068 : 0,00 €**
- **EXCÉDENT DE RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ Ligne 002 : + 511 347.91 €**
- **RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001 excédent) : + 117 992,97 €**

Le conseil communautaire valide cette proposition à l'unanimité.

Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale 5 place de la Carrière, C.O. n°20038, 54036 NANCY CEDEX, soit par voie électronique à partir du site de téléprocédure : <http://www.telerecours.fr>

Le compte-rendu du conseil communautaire du 14 mars 2024 est validé à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture

le 25/04/2024

Et Publication ou Notification
Le 25/04/2024



Fait et délibéré à Vaudigny
Le président de la Communauté de Communes
du
PAYS DU SAINTOIS



Département de Meurthe et Moselle	DELIBERATION DU Conseil Communautaire SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET GENERAL Séance du 11 avril 2024	70
CC du Pays du Saintois		45
		51

Nombre de conseillers en exercice
 Nombre de conseillers présents
 Nombre de suffrages exprimés

Annule et remplace la délibération budgétaire erreur de report de l'excédent.

Le conseil communautaire réuni sous la Présidence de **M. Jérôme KLEIN** délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice **2023**, dressé par **M. LEMOINE**, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit (1)	Recettes ou Excédents (1)	Dépenses ou Déficit (1)	Recettes ou Excédents (1)	Dépenses ou Déficit (1)	Recettes ou Excédents (1)
Résultats reportés	229 178,95			903 034,50		903 034,50
Opération de l'exercice	558 749,40	905 921,32	2 861 711,10	2 470 024,51	3 420 460,50	3 375 945,83
TOTAUX	787 928,35	905 921,32	2 861 711,10	3 373 059,01	3 649 639,45	4 278 980,33
Résultats de clôture		117 992,97		511 347,91		629 340,88
Restes à réaliser	178 444,00	148 300,00			178 444,00	148 300,00
TOTAUX CUMULES	966 372,35	1 054 221,32	2 861 711,10	3 373 059,01	3 828 083,45	4 427 280,33
RESULTATS DEFINITIFS		87 848,97		511 347,91		599 196,88

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptés

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Le Président s'étant retiré lors du vote, le CA est voté à l'unanimité.

Ont signé au registre des délibérations : 51 votants

Cachets de la CC Pays du Saintois

Pour expédition conforme



Le Président

